
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Première séance – Mardi 3 juin 2014, à 17 h

**Présidence de M. Pascal Rubeli, président sortant,
puis de M. Olivier Baud, nouveau président élu**

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M^{me} Maria Casares, M. Alain de Kalbermatten, M^{mes} Sandra Golay, Mireille Luiset et Sophie Scheller.*

Assistent à la séance: *M. Sami Kanaan, maire, M^{me} Esther Alder, vice-présidente, M. Rémy Pagani, M^{me} Sandrine Salerno et M. Guillaume Barazzone, conseillers administratifs.*

CONVOCATION

Par lettre du 22 mai 2014, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 3 juin et mercredi 4 juin 2014, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Le président. Monsieur le maire, tout d'abord, je vous félicite, ainsi que M^{me} Esther Alder, pour vos nominations. (*Applaudissements.*) Monsieur le maire, je vous cède maintenant la parole avec très grand plaisir; c'est certainement la dernière fois que j'en ai l'occasion.

M. Sami Kanaan, maire. Monsieur le président, il ne faut jamais dire «jamais» – on ne sait jamais –, mais je vous remercie de me passer la parole. Je vous remercie de vos applaudissements et j'essaierai d'exercer ma fonction avec tout ce qu'il sied de dignité et de représentation, avec ma collègue Esther Alder, vice-présidente.

Mesdames et Messieurs, je voulais surtout vous confirmer que la manifestation prévue demain pour marquer ce changement à la mairie a bien lieu à l'endroit prévu. Les différents groupes musicaux et circassiens convergeront vers la cour de Saint-Pierre, où une collation ainsi qu'une prestation musicale et artistique seront offertes. Je vous le dis, car la météo prévue demain soir est humide, mais nous avons installé un certain nombre de tentes pour pouvoir nous abriter. Il y aura donc de quoi agrémenter votre soirée, du point de vue culinaire et artistique. L'horaire a été calqué sur celui de votre temps de pause lors de la séance de demain, afin que vous puissiez venir assister à cet événement. Je vous remercie et vous souhaite une excellente soirée, en espérant qu'elle sera aussi sereine et efficace que possible. (*Applaudissements.*)

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Mesdames et Messieurs, je vous souhaite un excellent début de soirée, qui sera notamment consacrée aux élections. J'ai le plaisir de saluer à la tribune la présence de M. Jean-Charles Rielle, ancien collègue et député, et de M. Armand Schweingruber, ancien collègue. (*Applaudissements.*)

Deux photographes ont reçu l'autorisation de travailler dans la salle: il s'agit d'un photographe de la *Tribune de Genève* et de M. Demir Sönmez, que tout le monde connaît et que j'ai déjà vu passer. (*Applaudissements.*)

Nous souhaitons bon rétablissement à M. Christian Zaugg, notre ancien collègue, qui a été récemment hospitalisé. J'ai appris qu'il allait bien. (*Applaudissements.*)

Nous souhaitons également un joyeux anniversaire à notre actuelle secrétaire du bureau, M^{me} Julide Turgut Bandelier. (*Applaudissements.*)

M. le maire nous a déjà transmis l'information concernant la tenue de la célébration de son arrivée à la mairie. Quant à moi, je ne vais pas réitérer mes félicitations, Monsieur le maire, Madame la vice-présidente, mais le cœur y est! J'ajoute que l'attribution des départements et la répartition des services de l'administration municipale demeurent inchangées, de même que les suppléances des magistrats.

Je vous informe que nous avons reçu un courriel de M. Antoine Maulini pour nous signifier sa démission du conseil de la Fondation pour l'accueil et l'hébergement de personnes âgées (FAHPA). Nous n'allons pas lire ce courriel. On me signale que M. Maulini est présent ce soir; Monsieur Maulini, vous ne nous aviez pas transmis de lettre, seulement ce courriel, c'est exact? (*M. Antoine Maulini acquiesce.*) Je vous informe donc que l'élection de votre remplaçant ou de votre remplaçante aura lieu en seconde partie de soirée. Je vous dis donc bonjour et au revoir!

Nous avons également reçu un courrier de démission de M. Guillaume Käser, conseiller municipal. Son remplaçant, M. Bayram Bozkurt, prêtera serment tout à l'heure. Je prie M. Lionel Ricou, secrétaire, de bien vouloir nous lire cette lettre.

Lecture de la lettre:

Genève, le 21 mai 2014

Concerne: démission du Conseil municipal de la Ville de Genève

Monsieur le président, cher Pascal,

Je vous annonce ma démission du Conseil municipal, pour le 3 juin 2014. Mes différentes vies, familiale, professionnelle, associative et politique, se disputent ma disponibilité et je dois opérer quelques choix, faute de pouvoir les harmoniser.

Je tiens à relever les riches débats et échanges partagés en commission et les belles confrontations des plénières. J'ai pris beaucoup de plaisir au mandat de conseiller municipal et je tiens à féliciter l'ensemble des élus pour leur engagement à l'égard de notre ville et de sa population. Je suis persuadé que chacune et chacun défend dans cette enceinte le bien commun... tout en lui donnant des acceptions fort différentes!

Je tiens particulièrement à remercier mon groupe des Verts pour les projets que nous avons pu développer au service de la population et de l'amélioration de la qualité de vie à Genève.

Enfin, je remercie et félicite tout particulièrement les collaboratrices et collaborateurs du Service du Conseil municipal pour leurs excellentes prestations et pour notre très agréable collaboration, notamment lors de ma présidence de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication.

Je tiens aussi à remercier très sincèrement les nombreux élus municipaux qui m'ont témoigné leur soutien lors des moments douloureux que j'ai traversés l'année dernière.

Je vous remercie pour votre attention et vous adresse, Monsieur le président, cher Pascal, mes salutations les meilleures.

Guillaume Käser

Le président. Merci, Monsieur le secrétaire. Je vous signale maintenant que le projet de délibération PRD-67¹, intitulé «Modification du règlement du Conseil municipal: Respecter la Constitution genevoise», est retiré par ses auteurs. Ce projet de délibération ayant déjà été renvoyé à la commission du règlement, cette dernière fera le nécessaire pour procéder à son retrait.

Mesdames et Messieurs, nous sommes saisis d'une motion d'ordonnancement du groupe socialiste, demandant le renvoi direct en commission de différents objets. Cette proposition de renvois groupés en commission a été négociée entre le bureau et les chefs de groupe.

Motion d'ordonnancement

Traitement durant cette plénière avec traitement lié et renvoi (le plus direct possible) à la commission des arts et de la culture des motions suivantes:

- M-1079, «Audit des collections muséales de la Ville de Genève»;
- M-1081, «Une rue, une place, un square pour un irréductible»;
- M-1099, «Les rues de Genève, c'était mieux avant»;
- M-1102, «MAH: un projet enterré»;
- M-1108, «Soutenir mieux les structures indépendantes dans le domaine de la création contemporaine»;

¹ «Mémorial 171^e année»: Développée, 379.

- M-1109, «Développer une politique cohérente en matière de résidences d'artistes à Genève»;
- M-1112, «Pour une politique du livre numérique ambitieuse»;
- M-1139, «Restauration et extension du Musée d'art et d'histoire: quel contenu culturel, quelles garanties éthiques?».

Traitement durant cette plénière et renvoi (le plus direct possible) à la commission des finances du projet de délibération suivant:

- PRD-85, «Modification de l'arrêté PR-105 du 14 novembre 2001: Suppression de l'automatisme du prélèvement de 2% des crédits d'investissement à destination du FMAC».

Mis aux voix, l'entrée en matière et le renvoi groupé des motions à la commission des arts et de la culture sont acceptés sans opposition (59 oui et 3 abstentions).

Mis aux voix, l'entrée en matière et le renvoi du projet de délibération à la commission des finances sont acceptés par 53 oui contre 9 non.

Le président. Je vous rappelle qu'en fin de séance, vers 18 h 45, un buffet sera offert à la salle des pas perdus, agrémenté d'un accompagnement musical colombien.

3. Motion du 24 avril 2013 de MM. Laurent Leisi, Pascal Spuhler, Eric Bertinat, Denis Menoud, Jean-Philippe Haas et Carlos Medeiros: «Audit des collections muséales de la Ville de Genève» (M-1079)¹.

PROJET DE MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à procéder à un audit du patrimoine muséal de l'ensemble des biens culturels et collections patrimoniales de la Ville de Genève.

La motion est renvoyée à la commission des arts et de la culture.

¹«Mémorial 170^e année»: Annoncée, 6187. Motion d'ordonnancement, 6368.

«Mémorial 171^e année»: Motion d'ordonnancement, 1451.

4. Motion du 15 mai 2013 de M^{me} et M. Vera Figurek et Pascal Holenweg: «Une rue, une place, un square pour un irréductible» (M-1081)¹.

PROJET DE MOTION

Ouvrier typographe, syndicaliste, publiciste, organisateur de solidarités concrètes et de grèves, éditeur et conférencier, Luigi Bertoni (1872-1947) fut tout cela. Ce Tessinois établi à Genève (et brièvement expulsé de Genève vers le Tessin pour son activisme syndical et sa participation à des grèves, à l'époque où l'on pouvait encore dans ce pays expulser des Suisses d'un canton vers un autre), Luigi Bertoni, devenu à Genève Louis Bertoni, est une figure d'une rare cohérence politique et personnelle.

Editeur pendant près de cinquante ans du bimensuel en français et en italien *Le Réveil anarchiste – Il Risveglio anarchico* (interdit, mais néanmoins édité, entre 1940 et 1943), il ne cessa de porter au plus haut et au plus libre ses idées et ses combats d'anarchiste, d'antimilitariste, d'anticlérical, d'internationaliste, de syndicaliste révolutionnaire, d'antifasciste et d'antistalinien (et donc d'antiléoniste), sans jamais rien en retirer que la fierté de n'en avoir jamais «rien lâché».

Les gens qui, politiquement, ne se sont jamais trompés ni n'ont jamais trompé personne (et n'ont donc jamais été au pouvoir) sont trop rares pour qu'on les néglige. Genève s'honorerait d'honorer la figure de Luigi (Louis) Bertoni, en lui dédiant une rue, une place, un square. Et à celles et ceux qui s'offusqueraient que pareil honneur soit accordé à un anarchiste, on se contentera de rappeler que d'entre les rues de Genève, quelques-unes portent le nom de personnages de l'exact inverse politique et philosophique – René-Louis Piachaud ou Giuseppe Motta, par exemple – et que de tous les courants et toutes les cultures politiques qu'ait connues et que connaisse Genève, l'anarchisme, dont Genève fut en Suisse l'une des places fortes (avec l'arc jurassien) est le seul, et la seule, auquel, et à laquelle, ne fasse référence aucune rue ni aucune place.

Et pourtant, «faudrait pas oublier qu'ça descend dans la rue, les anarchistes».

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de faire en sorte que le nom de Luigi (Louis) Bertoni soit donné à une rue, une place ou un square de la ville, dans un quartier marqué par sa présence.

La motion est renvoyée à la commission des arts et de la culture.

¹ «Mémoire 170^e année»: Annonce, 6593.

5. Motion du 9 octobre 2013 de M^{me} et MM. Olga Baranova, Pascal Holenweg et Grégoire Carasso: «Les rues de Genève, c'était mieux avant» (M-1099)¹.

PROJET DE MOTION

Plusieurs rues de notre bonne ville portent des noms d'occasion, qui leur furent attribués pour des motifs souvent obscurs, en lieu et place de leurs noms originels.

Dans la mesure où ces noms originels sont connus et attestés, nous proposons de les rappeler sur les plaques qui indiquent leur nom officiel, parce qu'il nous importe qu'un minimum de mémoire historique soit exprimée par la toponymie, dans une ville dont l'âge est assez respectable (plus de 2000 ans...) pour que cette mémoire vaille la peine d'être préservée.

Nous aurions pu, comme nous le fîmes il y a quinze ans (motion M-301, traitée le 19 mai 1998), proposer purement et simplement de redonner aux rues concernées leur nom d'origine. Le Conseil administratif avait alors répondu que si cette méthode était certes la plus simple dans un premier temps, elle entraînait pour les habitants (et les touristes), pour les commerçants, pour les administrations, des complications ultérieures dommageables (réimpression des plans, des papiers à lettre, des cartes de visite, etc.).

La solution que nous proposons, l'inscription de l'ancien nom sous le nom actuel, redonne de la mémoire en évitant ces complications.

Considérant:

- l'utilité de rappeler les noms originels des rues de Genève, dans la mesure où ils sont connus et attestés;
- la capacité de la commune de le faire sur les plaques indiquant les noms officiels des rues, sous ceux-ci, sans avoir à «rebaptiser» les rues concernées,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à faire en sorte que les noms originels, et attestés comme tels, des rues de la Ville soient toujours indiqués sous leurs noms actuels, sur les plaques officielles desdites rues, lorsque celles-ci ont été, pour une raison ou une autre, débaptisées;
- concrétiser cette demande, dans un premier temps, en mentionnant les noms originels des rues suivantes:

¹ «Mémoire 171^e année»: Annoncée, 2176.

- la «rue des Belles-Filles» pour l'actuelle rue Etienne-Dumont,
- la «rue du Vieux-Bordel» pour l'actuelle rue François-Diday,
- la «rue Chausse-Con» pour l'actuelle rue Chausse-Coq,
- la «rue de l'Ecorcherie» pour l'actuelle rue du Cheval-Blanc.

La motion est renvoyée à la commission des arts et de la culture.

6. Motion du 29 octobre 2013 de MM. Eric Bertinat, Thomas Bläsi, Christo Ivanov et Marc-André Rudaz: «MAH: un projet enterré» (M-1102)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant que:

- en 1907 déjà, l'architecte du Musée d'art et d'histoire (MAH), M. Marc Camoletti, désireux de mettre en valeur l'édifice projeté, avait préparé un plan d'aménagement de la promenade Saint-Antoine qui mettrait en valeur la façade de l'entrée du Musée et permettrait une utilisation du sous-sol de la promenade de l'Observatoire, laquelle devait faire office d'accès à partir du quartier de Rive;
- ce plan d'aménagement, qui était cher aux genevois, n'a jamais été réalisé;
- depuis son inauguration en 1910, le MAH a subi quelques transformations réalisées par étapes, sur de longues périodes, sans couvrir la totalité du site;
- depuis longtemps déjà, le MAH ne répond plus aux normes en matière de sécurité et de conservation;
- en 1998, une nouvelle muséographie s'imposait et l'avenir du MAH devait être préparé. C'est ainsi qu'un plan directeur du MAH a été établi en 1999;
- ce plan directeur présente l'état des lieux du musée et comporte différents objectifs comme le renforcement du rôle du bâtiment principal, la remise en valeur de l'architecture intérieure et extérieure, l'extension maximale des espaces intérieurs d'exposition tout en respectant la destination originelle des étages, la prise en compte des besoins d'exposition temporaires ainsi que le développement de l'aspect éducatif du musée;
- le 10 février 1998, le Conseil municipal avait voté un crédit de préétude de 230 000 francs pour l'organisation d'une procédure d'appel d'offres pour

¹ «Mémoires 171^e année»: Annonce, 2247.

Motion: MAH: un projet enterré

l'octroi du mandat d'architecte dans le cadre de laquelle les candidats devaient présenter un projet d'interprétation du plan directeur et une proposition du mode de calcul des honoraires;

- à l'issue de cette procédure de sélection, le comité d'experts a désigné les architectes associés Jean Nouvel, Jucker MRH et Diserens Von Kaenel, qui ont présenté un avant-projet en 2001, dit projet «Nouvel»;
- en collaboration avec les seuls responsables du musée, les architectes ont planifié un programme d'aménagement du bâtiment principal qui prévoit notamment l'excavation de la cour pour y implanter une construction nouvelle permettant d'offrir 3300 m² répartis sur 5 niveaux (salles d'exposition, forum et restaurant panoramique au-dessus des toitures);
- en séance du 17 mai 2004, le Conseil municipal a accepté la motion M-405 de la commission des arts et de la culture intitulée «Rénovation du Musée d'art et d'histoire» et demandant au Conseil administratif de lui proposer un crédit d'étude en vue de rénover le MAH s'inscrivant dans une remise en état respectueuse de l'architecture du bâtiment;
- outre la nécessité urgente de rénover le bâtiment principal du MAH, les motionnaires avaient en effet relevé que le projet «Nouvel» proposait une rénovation totale du musée pour un coût variant entre 60 millions et 100 millions de francs à l'époque, coût que la population n'accepterait pas si un référendum était lancé;
- dans l'intervalle, le Conseil administratif avait abandonné en 2002 le projet «Nouvel» et, en décembre 2003, avait décidé de déposer un crédit d'études pour des travaux prioritaires à exécuter en deux étapes en fonction du degré d'urgence;
- en mai 2004, le Conseil administratif a repris le projet «Nouvel» afin de l'adapter à la lumière de la motion M-405 de la commission des arts et de la culture;
- toutefois, en 2006, des mécènes ont approché l'administration communale afin de relancer le projet «Nouvel»;
- le 26 février 2007, le Conseil municipal a voté un crédit d'études de 3 600 000 francs basé sur les coûts du projet «Nouvel» tels qu'estimés en 2001;
- en novembre 2008, la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS) émet des premières remarques au sujet des travaux liés au bâtiment principal du MAH, soit que les études devaient se faire dans un esprit d'ouverture et de réversibilité et que le bâtiment ancien ainsi que le principe d'une structure autonome dans la cour du musée devaient être conservés;
- en 2011, l'étude, toujours incomplète, permettait déjà d'estimer le coût des travaux à 127 000 000 de francs, de sorte qu'il n'existe aucune garantie que

les coûts, si le crédit est voté, soient partagés à parts égales entre la Ville et les partenaires privés;

- d'ailleurs, le 13 septembre 2011, Action Patrimoine vivant (APV) déposa une pétition (P-269) pour un projet moins onéreux, plus consensuel, ainsi que pour la création de surfaces supplémentaires à l'extérieur du bâtiment principal;
- le 8 mai 2012, le Conseil municipal a voté un crédit d'étude supplémentaire de 2 450 000 francs pour finaliser le devis général (PR-922), tandis que la demande définitive d'autorisation de construire (DD 10475-1) a été déposée le 23 novembre 2011;
- dans le cadre de cette autorisation de construire, la CMNS a délivré un préavis circonstancié et a demandé à ce que le projet soit modifié tout en précisant que la restauration découlant du cahier des charges de l'appel d'offres de 1998 était urgente;
- le 19 janvier 2013, un nouveau projet a encore été déposé par la Ville à l'Office des autorisations de construire;
- cette nouvelle version n'a toujours pas convaincu les défenseurs du patrimoine, la question du comblement de la cour et de la surélévation restant, entre autres, litigieuses;
- d'ailleurs, Patrimoine suisse Genève a recouru contre l'autorisation de construire délivrée en juillet 2013;
- dans l'intervalle, d'importantes découvertes archéologiques ont été faites dans le cadre des travaux de terrassement du bastion Saint-Antoine, découvertes dont il faut également tenir compte;
- le projet «Nouvel», même modifié et remodifié, n'est toujours pas satisfaisant et ne dispose manifestement pas de suffisamment de légitimité dès lors qu'il a été imposé comme seule et unique possibilité;
- ce projet est obsolète et beaucoup trop onéreux de sorte que, même s'il était voté, le référendum est inévitable en l'état,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'abandonner le projet «Nouvel» et de tout remettre à plat en lançant un concours dont le jury serait composé de tous les acteurs concernés (y compris les représentants du patrimoine et les mécènes);
- intégrer dans les exigences du nouveau projet la question du parking Cléde-Rive et du site archéologique du bastion Saint-Antoine.

La motion est renvoyée à la commission des arts et de la culture.

Motion: structures indépendantes dans le domaine de la création contemporaine

7. Motion du 25 novembre 2013 de M^{mes} et MM. Sylvain Thévoz, Stefan Kristensen, Grégoire Carasso, Olga Baranova, Vera Figurek et Salika Wenger: «Soutenir mieux les structures indépendantes dans le domaine de la création contemporaine» (M-1108)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que les initiatives et structures émergentes (à savoir des structures dont le financement n'est pas assuré à moyen ou long terme) dans différents domaines culturels méritent d'être soutenues aussi, et surtout au début de leur vie;
- que le tissu culturel local reste dynamique, mais que les initiatives nouvelles ont de plus en plus de difficultés à s'inscrire dans la durée;
- que le caractère attrayant d'une collectivité dépend aussi de la vivacité de sa scène artistique;
- que la création et la production artistique à travers toutes les disciplines méritent d'être soutenues autant que la représentation et la conservation;
- que le métier d'artiste est caractérisé par une prise de risque à la fois dans l'activité elle-même et dans les conditions socio-économiques de son exercice,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'entretenir un dialogue régulier avec les structures indépendantes actives dans différents domaines, notamment celui des arts visuels;
- d'étudier toutes les manières de renforcer et d'encourager les activités des associations et autres structures émergentes, notamment par la mise à disposition de locaux accessibles, si nécessaire à titre temporaire (friches, bâtiments en voie de réaffectation, etc.), par le renforcement des possibilités de soutien financier (par exemple augmentation de la ligne «Soutien aux manifestations» en fonction des besoins exprimés) et par un encouragement à une collaboration accrue entre les institutions établies et les structures émergentes.

La motion est renvoyée à la commission des arts et de la culture.

¹ «Mémoire 171^e année»: Annoncée, 3229.

Motion: politique cohérente en matière de résidences d'artistes à Genève

8. Motion du 25 novembre 2013 de M^{mes} et MM. Sylvain Thévoz, Stefan Kristensen, Grégoire Carasso, Pascal Holenweg, Olga Baranova, Vera Figurek, Salika Wenger et Marie-Pierre Theubet: «Développer une politique cohérente en matière de résidences d'artistes à Genève» (M-1109)¹.

PROJET DE MOTION

Constatant:

- que plusieurs acteurs culturels (émergents et établis) mènent depuis quelques années une activité d'accueil et de résidence d'artistes étrangers, activité relativement nouvelle à Genève;
- que l'accueil d'artistes en résidence est une activité culturelle à part entière qui requiert une expérience et des réseaux particuliers;
- que ces initiatives se passent en ordre dispersé et qu'il manque une vue d'ensemble des lieux qui accueillent ce type d'activités;
- que les résidences d'artistes sont un atout important dans la place de Genève au niveau international et que l'insertion de notre Ville dans les réseaux de résidences d'artistes aux niveaux suisse et international est en cours,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de soutenir les lieux de résidence en Ville de Genève à travers notamment:

- le développement d'une politique cohérente de résidences pour des artistes locaux et visiteurs (locaux, bourses, etc.), en coordination avec les organisations locales, ainsi que les communes urbaines et le Canton, l'Union des villes suisses et Pro Helvetia;
- l'étude de la possibilité de mettre à leur disposition des espaces administratifs restés vides en raison de la spéculation immobilière;
- l'élaboration d'outils de soutien financier adaptés.

La motion est renvoyée à la commission des arts et de la culture.

¹ «Mémorial 171^e année»: Annonce, 3229.

9. Motion du 22 janvier 2014 de MM. Sylvain Thévoz, Grégoire Carasso, Pascal Holenweg, Tobias Schnebli et Alpha Dramé: «Pour une politique du livre numérique ambitieuse» (M-1112)¹.

PROJET DE MOTION

Exposé des motifs

Les livres numériques sur tablettes et autres supports sont promis à compléter les livres papier à l'avenir. Un nouveau public pour ce genre de support prend petit à petit place dans notre cité. Afin de répondre à la demande croissante en livres numériques, il est important que les bibliothèques de la Ville de Genève puissent être équipées avec un fonds de livres numériques à disposition. Dans un souci d'offre culturelle cohérente et pour maintenir la diversité culturelle, il est urgent de constituer un fonds d'ouvrages numériques d'éditeurs genevois et suisses romands, afin de ne pas se contenter uniquement de l'offre des grandes maisons d'édition internationales sur ce marché.

Considérant:

- la petitesse du fonds de livres numérisés actuels dans les bibliothèques de Genève;
- l'accroissement de la demande attendue pour ce genre d'ouvrage à l'avenir;
- la singularité et la spécificité des éditeurs et auteurs genevois et suisses romands;
- la qualité de l'offre culturelle en Suisse romande;
- le fait que le Centre national français du livre (CNL) apporte un soutien financier important pour la numérisation des fonds des éditeurs romands, la Suisse semblant renier sa souveraineté culturelle en comptant sur la France pour numériser ses fonds,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de développer une politique du livre numérique ambitieuse; de soutenir et accélérer la numérisation de livres à partir des collections des éditeurs genevois ainsi que suisses romands en veillant à une unité et une cohérence de ce fonds. Le fonds ainsi numérisé sera mis gratuitement à disposition du public par les bibliothèques de la Ville de Genève.

La motion est renvoyée à la commission des arts et de la culture.

¹ «Mémoires 171^e année»: Annonce, 4049.

10. Motion du 21 mai 2014 de M^{me} et MM. Pascal Holenweg, Grégoire Carasso, Pierre Gauthier et Sandrine Burger: «Restauration et extension du Musée d'art et d'histoire: quel contenu culturel, quelles garanties éthiques?» (M-1139)¹.

PROJET DE MOTION

Exposé des motifs

«Faire entrer un musée du XIX^e siècle dans le XXI^e siècle» est l'ambition affichée du projet de restauration et d'extension du Musée d'art et d'histoire. La formulation quelque peu prudhommesque de cette ambition ne doit pas conduire à minimiser l'importance du contenu culturel d'un tel projet: c'est ce contenu, et ce contenu d'abord, qui seul peut justifier l'engagement politique et financier qu'il implique de la part de la Ville de Genève: on ne restaure, construit, étend ni un parking ni un supermarché, mais une institution culturelle.

Les contributions au colloque public des «Etats généraux des musées genevois», en octobre dernier, le confirment: de toute évidence, et en toute logique s'agissant d'institutions culturelles centrales, les «enjeux pour les musées au XXI^e siècle» sont d'abord des enjeux culturels, et d'entre les critères qui définissent ces enjeux, les critères éthiques quant à la provenance des collections sont «incontournables».

Or dans le débat public qui s'est engagé autour du projet présenté par le Conseil administratif (comme d'ailleurs autour du contreprojet présenté par ses adversaires), ce contenu culturel a été jusqu'à présent le thème le moins présent. Comme si l'enjeu n'était que celui du contenant du musée, et que son contenu était finalement accessoire.

Nous ne nous résignons pas à cette absence du débat culturel dans le débat sur le projet de «nouveau» MAH. Nous attendons donc du Conseil administratif qu'il assume ce débat, avec tout ce qu'il implique, y compris en ce qui concerne les garanties éthiques quant à la provenance de ce qui constitue les collections du musée, et les œuvres et objets exposés lors des expositions temporaires.

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de lui présenter, avant que le vote sur le crédit pour la restauration et l'extension du Musée d'art et d'histoire (MAH) lui soit soumis, un rapport spécifique sur les implications, les intentions et les contenus de ce projet s'agissant:

- de la politique muséale du MAH;
- des liens et collaborations entre le MAH et les autres musées genevois, ainsi que les autres institutions culturelles genevoises, y compris les établissements d'enseignement public et de recherche;

¹ «Mémorial 171^e année»: Annoncée, (Mémo 59).

Projet de délibération: prélèvement à destination du FMAC

- des garanties éthiques, et les moyens d'en assurer le respect (tel que, par exemple, un audit des collections du MAH) quant à la provenance des objets et œuvres constituant les collections du musée et les expositions temporaires.

La motion est renvoyée à la commission des arts et de la culture.

11. Projet de délibération du 20 mai 2014 de MM. Simon Brandt, Adrien Genecand, Eric Bertinat et Pascal Spuhler: «Modification de l'arrêté PR-105 du 14 novembre 2001: Suppression de l'automatisme du prélèvement de 2% des crédits d'investissement à destination du FMAC» (PRD-85)¹.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Exposé des motifs

Alors même que nous avons actuellement des problèmes pour financer nos investissements et l'entretien de nos infrastructures, nous continuons à alimenter le Fonds municipal d'art contemporain (FMAC) lors du vote de chaque crédit d'investissement en raison de l'automatisme du versement à ce fonds exigé par le règlement du FMAC.

Outre le fait que cette automatisme amène le FMAC à disposer d'un budget des moyens plutôt qu'un budget des besoins, il n'est pas normal que son alimentation soit automatique alors que cette dernière devrait faire l'objet d'un débat politique, comme pour l'ensemble des autres fonds municipaux qui figurent au budget de fonctionnement (Fonds chômage, Fonds général théâtres, etc.).

Par ailleurs, dans son rapport d'audit N° 19 du 11 juin 2009, la Cour des comptes a recommandé la fin de cette automatisme des attributions en arguant qu'il en résultait une comptabilisation et une information financière qui ne sont pas conformes aux normes comptables.

Pour toutes ces raisons qui vont d'une meilleure transparence du financement du FMAC à une augmentation mécanique de l'enveloppe budgétaire à disposition pour les investissements chaque année, nous vous invitons à faire bon accueil à cette proposition de modification.

¹ «Mémorial 171^e année»: Annoncée et motion d'ordonnancement, 6219.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 17 et 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 52 du règlement du Conseil municipal du 16 avril 2011;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article unique. – L'article 2 de l'arrêté créant le Fonds municipal d'art contemporain de la Ville de Genève (LC 21 253) est modifié comme suit:

«Art. 2. – (*nouvelle teneur*) Le financement du fonds est alimenté par une dotation budgétaire figurant au budget annuel de fonctionnement.»

Le projet de délibération est renvoyé à la commission des finances.

12. Prestation de serment de M. Bayram Bozkurt, remplaçant M. Guillaume Käser, conseiller municipal démissionnaire.

M. Bayram Bozkurt est assermenté. (Applaudissements.)

13. Allocution du président sortant.

Le président. Monsieur le maire, Mesdames et Messieurs les conseillers administratifs, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, chers collègues, ma très chère famille, Macha – très patiente et toujours présente, merci – chères amies et chers amis, Mesdames et Messieurs, Mesdames et Messieurs les représentants de médias, un an déjà! Un an s'est écoulé, qui m'inspire quelques réflexions.

Ce n'est pas sans une certaine tristesse empreinte de bonheur que je cède aujourd'hui ma fonction de président de ce délibératif, fonction à laquelle vous

Allocution du président sortant

m'avez fait l'honneur de me porter. Cette année de présidence fut pour moi l'une des plus belles de ma vie. L'an écoulé fut court et fut également long en même temps. Je m'en explique: court, car cette fonction honorifique m'a permis de faire de magnifiques rencontres et de représenter avec fierté et dignité ce Conseil lors de nombreux événements, ainsi que d'être au cœur de notre système. En ce sens, l'objectif que je m'étais fixé est atteint, à savoir de présider notre délibératif, dans notre Ville, qui est la deuxième de notre pays. Long, car après pourtant onze ans de mandat au sein de ce Conseil municipal, on se sent parfois seul face aux décisions à prendre face au comportement de certains d'entre nous. Je ne vais pas en dire plus, nous l'avons vécu. C'est dommage et dommageable.

Comme je le disais dans mon discours d'entrée en fonction, mon but n'est pas de faire de la morale. Toutefois, le rôle premier du président et de son bureau – au demeurant excellent cette année –, est de s'assurer du bon déroulement des débats. Or, ceux-ci ont parfois été électriques – et là c'est un clin d'œil à quelqu'un qui me regarde: omagate! Vous ne comprenez pas, mais cela ne fait rien! Ce courant électrique a généré une énergie qui n'a pas toujours été utilisée à bon escient. Notre règlement a dû faire l'objet de modifications qui permettront notamment de mieux gérer les diverses situations.

D'autre part, je me suis souvent demandé ce qu'il fallait faire pour accélérer le déroulement de nos travaux. J'ai tenté de le faire, vous le savez, à plusieurs reprises, et je laisse à mon successeur le choix de la réponse, si elle existe. Il est certainement possible de modifier notre règlement en ce sens. Notre mission, vous le savez également, est de prendre les meilleures décisions possibles pour les habitants de cette belle cité, cela dans le cadre des moyens qui nous sont attribués. Je souhaite à mon successeur, fort de notre règlement revisité, tout le succès dans l'exercice de cette nouvelle et honorable fonction.

Il m'est également agréable de rappeler que, grâce à nos excellents travaux lors du vote du budget, terminer à 15 h 45 est proche d'un record mondial, que nous avons battu! Ce record, détenu par Jean-Charles Rielle, était difficile à battre, sachant qu'il nous a parfois fallu plus de trente heures de débat pour mettre un toit sur l'édifice.

Autre bon moment que celui qui nous a emmenés à Gampelen lors du voyage de notre Conseil, avec un clin d'œil à Jean-Jacques Rousseau, en déjeunant en face de l'île Saint-Pierre, puis en passant par le haras national.

Pour conclure, j'aimerais souligner que nous avons certes été élus en fonction de notre appartenance politique, mais notre comportement dans ce délibératif doit être empreint de la dignité inhérente à notre mandat. Soyons positifs! Notre fonction de politiciens de milice est très belle, qui colle parfaitement bien avec la manière dont nous aimons cette démocratie, si forte et si belle. Aussi, je pense tout spécialement aux jeunes et moins jeunes qui nous observent et qui,

demain, nous remplaceront. Nous ne devons pas les amuser, nous devons leur donner envie de s'engager pour la cité.

Il est temps maintenant d'adresser mes remerciements, qui vont tout particulièrement au Service du secrétariat du Conseil municipal et à sa responsable, M^{me} Marie-Christine Cabussat, ainsi qu'à toutes ses collaboratrices et à tous ses collaborateurs qui gèrent notre organisation et nous permettent de faire notre travail d'élus dans les meilleures conditions possibles.

Un grand merci aussi à vous toutes et à vous tous, que je vais rejoindre sous peu dans notre arène, pour votre respect des institutions et pour la confiance que vous m'avez témoignée.

Enfin, je souhaite de tout cœur à la personne qui aura le redoutable honneur de présider notre délibératif d'y prendre grand plaisir, de bien respirer et de trouver le temps nécessaire pour se ressourcer!

Vive la Ville de Genève, vive Genève et vive la Suisse! (*Applaudissements nourris.*)

Merci du fond du cœur! Je cède maintenant la parole à M. Eric Bertinat, puis à M. Pascal Spuhler.

M. Eric Bertinat (UDC). Cher Monsieur le président, il me plaît d'être l'un des derniers, si ce n'est le dernier, à vous donner ce titre, porté avec élégance durant ces douze mois.

Voilà une année, je présentais votre candidature en ces termes: «J'espère que les longues années que Pascal Rubeli a passées à vos côtés – chers collègues – notamment en présidant de nombreuses commissions et en organisant à la perfection, m'a-t-on dit, quelques sorties de commissions, vous ont permis de découvrir le politicien fidèle à son parti, toujours soucieux de l'image de ce délibératif qu'il affectionne, préférant naturellement le consensus à la querelle, tout en étant raisonnablement autoritaire pour conduire nos débats parfois... surprenants, et comprenant par expérience la mécanique parlementaire pour tenter l'impossible: satisfaire la soif de parole de chacun d'entre nous sans pour autant s'éloigner de l'ordre du jour.»

C'est avec bonheur que je note que, durant cette présidence, vous m'avez donné pleinement raison. J'espère que vos collègues – tous partis confondus – ont apprécié ces qualités rapidement énumérées et surtout mises en pratique durant une année présidentielle bien chargée.

Le groupe de l'Union démocratique du centre vous remercie infiniment pour votre travail, votre engagement constant et passionné, et il se réjouit de siéger à

nouveau à vos côtés, vous rappelant amicalement que la législature n'est pas finie et que le moment n'est pas encore arrivé pour se reposer, même si ce pourrait être mérité. (*Applaudissements.*)

M. Pascal Spuhler (MCG). Monsieur le président, cher Pascal, merci pour cette année de législature que vous nous avez fait passer. Notre petit déplacement à Gampelen a été très sympathique. Merci pour votre bonne humeur continue, même quand, ici, dans cette salle, lors de nos séances plénières, on s'écharpait, on criait, on se houspillait; vous aviez simplement le sourire pour remettre en place ces débats et le bon déroulement de ces séances. Cela a été très appréciable. On voit l'homme d'expérience, habitué à cette guérilla politique, que rien ne peut déboulonner d'un siège où il est bien assis. Merci, Pascal, encore une fois!

Merci au nom de la nouvelle force que nous représentons, le groupe du Mouvement citoyens genevois et le groupe de l'Union démocratique du centre, que nous espérons représenter encore un moment à vos côtés. (*Applaudissements.*)

14. Election du président ou de la présidente, qui entre immédiatement en charge.

Le président. Nous en venons maintenant à l'élection du futur président ou de la future présidente de ce délibératif.

Je donne la parole aux chefs de groupe qui le souhaitent pour présenter leur candidat; Madame Brigitte Studer, vous avez la parole.

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Merci, Monsieur le président. Chers collègues, j'ai l'honneur et le plaisir de vous présenter le candidat d'Ensemble à gauche pour la présidence, Olivier Baud, qui siège au Conseil municipal depuis 2011.

Olivier Baud est né en 1959 à Genève. Il est marié et père de quatre enfants, dont il s'est occupé, en tant que père au foyer, pendant quelques années. Il a travaillé ensuite dans des crèches et jardins d'enfants, puis a fait des études pédagogiques pour devenir instituteur. Depuis longtemps maintenant, il travaille dans l'enseignement spécialisé de niveau primaire. Entre 2002 et 2010, Olivier Baud s'engage à la Société pédagogique genevoise (SPG), association profession-

nelle et syndicat des enseignants primaires genevois. Pendant une année, Olivier Baud assure la présidence du Cartel intersyndical et, en 2013, il est élu au Grand Conseil. Il habite à Saint-Jean et y a créé le Saint-Jean Basket.

Vous connaissez toutes et tous Olivier Baud. Vous l'avez vu remplacer le président à de multiples occasions et avez pu vous rendre compte de l'excellente qualité de sa prestation à cette place. Nous sommes convaincus que sa longue expérience d'enseignement, de travail syndical, d'engagement et de responsabilité lui permettent d'assurer un cadre propice au travail de notre Conseil. Sa clarté, son calme et ses capacités d'analyse, de recul et de concertation seront un atout indéniable pour assurer cette tâche de manière adéquate.

Ensemble à gauche est convaincu qu'Olivier Baud sera un excellent président, et cela pour l'ensemble de notre Conseil. Merci. (*Applaudissements.*)

M. Adrien Genecand (LR). C'est dans des circonstances un peu particulières que le groupe libéral-radical se permet également de vous présenter un candidat à la présidence de notre Conseil, et peut-être aussi de vous rappeler pour quoi nous le faisons.

Je ne me permettrai pas, aujourd'hui, de vous faire la lecture des différents articles, de la *Tribune de Genève* notamment, relatant l'événement qui nous a incités à présenter notre candidat, ni de citer les différents intervenants dans ces articles, qu'ils soient socialistes, verts, démocrates-chrétiens, issus du Mouvement citoyens genevois ou de l'Union démocratique du centre. Je crois que cet événement est relativement connu, mais je vous le rappelle quand même au cas où vous l'auriez oublié: il s'agit ici de savoir si celui qui présidera nos destinées en campagne électorale... en année électorale peut décentement le faire impartialement, alors qu'il a, lors de cette fameuse séance, caché un bulletin d'un conseiller de ses bancs et accusé une fonctionnaire municipale d'avoir égaré ce bulletin. Cette personne, qui a accusé une fonctionnaire d'avoir caché un document, à des fins politiciennes, dans le cadre de son propre groupe, pour obtenir quelque chose (*remarque*), peut-elle décentement, pendant cette année électorale, effectuer des choix et des arbitrages de manière impartiale?

La réponse, pour nous, est toujours la même, et c'est non. Notre propos a toujours été le suivant: je suis sûr que les bancs d'Ensemble à gauche sont constitués d'excellents éléments, en tout cas de dix autres, qui auraient certainement permis de trouver une autre candidature plus consensuelle. Manifestement, ce ne fut pas le cas.

Deuxième point, Monsieur le président Rubeli: peut-on décentement prétendre assumer le rôle qui est le vôtre jusqu'à aujourd'hui de président de ce Conseil,

avec toutes les obligations protocolaires qu'il nécessite, en plus d'un travail à 100% et d'un mandat de député au Grand Conseil? Notons à ce titre que ceux qui nous donnent des leçons de solidarité et de partage à longueur d'année se soucient très peu, finalement, de distribuer les sièges afin de permettre à d'autres conseillers municipaux suppléants d'entrer dans ce Conseil, et monopolisent plusieurs sièges par l'intermédiaire d'une seule personne... (*Brouhaha.*) Ce sont donc là des notions de solidarité et de partage à géométrie variable.

Pour finir, notre point a toujours été le suivant: nous pensons que la personne qui doit présider à cette année électorale peut tout à fait être M. Rémy Burri, membre de ce Conseil depuis 2007, père de deux enfants et déjà grand-père d'une petite fille, qui fut président de la commission des pétitions et de la commission des sports et qui, après trois passages au bureau, sera tout à fait à même de présider notre assemblée. J'ai donc le plaisir de le présenter à vos suffrages et j'espère que vous lui ferez bon accueil. Je vous remercie de votre écoute. (*Applaudissements.*)

Le président. Merci, Monsieur Genecand. Nous allons entrer en procédure de vote. Je vous demande d'être attentifs. Je rappelle les noms des deux candidats: M. Olivier Baud (EàG) et M. Rémy Burri (PLR).

L'élection a lieu au bulletin secret et à la majorité absolue. Si un second tour est nécessaire, il a lieu à la majorité relative.

Je désigne sept scrutateurs, un par parti: M. Gilbert Schreyer (UDC), M. Alpha Dramé (Ve), M^{me} Sophie Courvoisier (LR), M. Claude Jeanneret (MCG), M. Jean-Charles Lathion (DC), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M^{me} Virginie Studemann (S).

Les secrétaires, M^{mes} Martine Sumi et Julide Turgut Bandelier et M. Lionel Ricou, sont chargés de contrôler la distribution et le dépouillement des bulletins.

J'invite maintenant les scrutateurs à rejoindre le bureau pour recevoir les bulletins qu'ils doivent distribuer, y compris à eux-mêmes ainsi qu'aux membres du bureau. Les conseillers municipaux doivent être à leur place pour recevoir leur bulletin. Je rappelle également aux scrutateurs qu'ils ne doivent pas distribuer les bulletins aux membres de leur propre groupe, mais à ceux d'un autre groupe. Soyez prudents!

Mesdames et Messieurs, je vous rappelle encore que votre bulletin ne doit porter qu'un seul nom.

Le nombre de bulletins distribués est de 74 et j'invite maintenant les huissiers à bien vouloir les recueillir.

J'annonce la présence à la tribune de notre célèbre ancien collègue, M. Georges Queloz. (*Applaudissements.*)

Je déclare le scrutin clos et je prie les scrutateurs ainsi que les membres du bureau désignés de se rendre à la salle Nicolas-Bogueret pour le dépouillement. Dans l'intervalle, je suspends la séance.

(La séance est suspendue pendant le dépouillement.)

Résultat de l'élection:

Bulletins distribués:	74
Bulletins retrouvés:	74
Bulletins blancs:	3
Bulletin nul:	0
Bulletins valables:	71
Majorité absolue:	36

Le président. Est élu président du Conseil municipal de la Ville de Genève M. Olivier Baud (EàG) avec 46 voix. M. Rémy Burri obtient 25 voix. (*Applaudissements nourris.*)

(M. Olivier Baud prend place à la présidence.)

15. Election:

a) du premier vice-président ou de la première vice-présidente;

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous remercie. Nous allons maintenant procéder à l'élection du premier vice-président ou de la première vice-présidente. Les mêmes scrutateurs et secrétaires ayant fonctionné pour l'élection du président officient pour cette nouvelle élection.

L'élection a toujours lieu au bulletin secret et à la majorité absolue. Si un second tour est nécessaire, il a lieu à la majorité relative.

Je donne maintenant la parole aux chefs de groupe qui veulent bien lancer leur candidat, dont je rappellerai ensuite le nom. Je donne maintenant la parole à M. Pascal Spuhler.

M. Pascal Spuhler (MCG). Merci, Monsieur le président, et bravo pour votre élection. Bienvenue à ce poste!

Le Mouvement citoyens genevois présente au poste de premier vice-président M. Carlos Medeiros, que vous connaissez bien. Il a déjà œuvré durant trois années au sein du bureau et il attend son tour pour être premier vice-président.

M. Medeiros est l'un des vice-présidents du Mouvement citoyens genevois, au sein duquel il se montre très actif. Il siège actuellement à la commission du règlement et à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication. Nous pensons qu'il est un excellent candidat à la première vice-présidence et nous vous remercions de bien vouloir le soutenir. (*Applaudissements.*)

Le président. Merci, Monsieur Spuhler. Il n'y a pas d'autre candidat. Je rappelle le nom de l'unique candidat: M. Carlos Medeiros. J'invite les scrutateurs à se rendre au bureau pour y recevoir les bulletins.

M. Holenweg n'aurait pas reçu son bulletin de vote; pourriez-vous remédier à cela, s'il vous plaît? Apparemment, Monsieur Holenweg, les bulletins au complet auraient été distribués au groupe socialiste. Ils sont au nombre de 16, et le vôtre devrait porter le numéro 2. Pourriez-vous le retrouver?

Le nombre de bulletins distribués est de 74, comme auparavant, et j'invite les huissiers à les récolter.

Je déclare le scrutin clos et je prie les scrutateurs de se rendre à la salle Nicolas-Bogueret pour le dépouillement. Les secrétaires accompagnent les scrutateurs et contrôlent le dépouillement.

(La séance est suspendue pendant le dépouillement.)

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous prie de regagner vos places. Je salue à la tribune nos anciens collègues, M^{me} Alice Ecuivillon, ancienne présidente du Conseil municipal, et M. René Winet. Bravo! (*Applaudissements.*) Voici maintenant les résultats de l'élection à la première vice-présidence.

Résultat de l'élection:

Bulletins distribués:	74
Bulletins retrouvés:	74
Bulletins blancs:	18

Bulletins nuls:	32
Bulletins valables:	24
Majorité absolue:	13

Le président. *M. Carlos Medeiros* (MCG) est élu avec 24 voix. (*Applaudissements.*)

b) du deuxième vice-président ou de la deuxième vice-présidente;

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous allons maintenant répéter toute la procédure pour l'élection du deuxième vice-président ou de la deuxième vice-présidente. Les mêmes scrutateurs et secrétaires ayant fonctionné pour l'élection du président officient pour cette nouvelle élection.

L'élection a toujours lieu au bulletin secret et à la majorité absolue. Si un second tour est nécessaire, il a lieu à la majorité relative.

Je donne maintenant la parole aux chefs de groupe qui veulent bien annoncer leur candidat, dont je rappellerai ensuite le nom. Je passe la parole à MM. les conseillers municipaux Grégoire Carasso et Eric Bertinat, et à M^{me} la conseillère municipale Marie Barbey.

M. Grégoire Carasso (S). Merci, Monsieur le président. Le groupe socialiste a le plaisir de présenter la candidature à la deuxième vice-présidence de M^{me} Martine Sumi, que vous connaissez bien, évidemment, puisqu'elle siège au Conseil municipal depuis 2005. Actuellement responsable de l'application des peines pour le Tribunal des mineurs, elle est engagée de longue date au sein des milieux de promotion de l'égalité, tant à titre associatif que professionnel par le passé. Elle est aussi membre du Syndicat interprofessionnel des travailleuses et travailleurs (SIT).

Martine Sumi a adhéré au Parti socialiste en 1973 à New York – oui, c'est possible! – et, depuis qu'elle nous a rejoints au Conseil municipal, en 2005, elle a notamment présidé la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication. Elle a également présidé la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse. Elle a été à deux reprises membre du bureau. C'est donc une candidature de valeur et d'expérience que nous vous présentons. Je vous remercie de lui réserver un franc soutien. (*Applaudissements.*)

M. Eric Bertinat (UDC). Le groupe de l'Union démocratique du centre a le plaisir de vous présenter la candidature de Marc-André Rudaz, un collègue que vous connaissez bien, non seulement pour son franc-parler, mais aussi pour son bon sens. Nous espérons qu'il saura vous séduire et avoir vos suffrages. (*Applaudissements.*)

M^{me} Marie Barbey (DC). Le groupe démocrate-chrétien présente la candidature de M. Lionel Ricou. Manifestement, ses qualités parlent d'elles-mêmes, puisque M. Ricou a obtenu plus de voix que M. Medeiros à la première vice-présidence alors qu'il n'y était pas présenté! Je vous invite donc à voter pour M. Ricou, membre sortant du bureau et président de la commission des arts et de la culture. Il est conseiller en communication de profession et, surtout, extrêmement respectueux, rigoureux et constructif, contrairement à certains. Je vous remercie.

Le président. Merci, Madame Barbey. Il n'y a pas d'autre demande de parole. Je rappelle le nom de la candidate et des candidats: M^{me} Martine Sumi, M. Marc-André Rudaz et M. Lionel Ricou. J'invite les scrutateurs à se rendre au bureau pour y recevoir les bulletins qu'ils doivent distribuer, y compris à eux-mêmes et aux membres du bureau. Les conseillères municipales et conseillers municipaux sont priés d'être à leur place pour recevoir leur bulletin. Je rappelle que les bulletins ne peuvent porter qu'un seul nom.

Je salue la présence à la tribune du public de M. Alain Comte, ancien président du Conseil municipal, que vous pouvez applaudir. (*Applaudissements.*)

Le nombre de bulletins distribués est de 74, à nouveau, et j'invite les huissiers à les récolter.

Je déclare le scrutin clos et je prie les scrutateurs de se rendre à la salle Nicolas-Bogueret afin de procéder au dépouillement du scrutin. Les secrétaires accompagnent les scrutateurs et contrôlent le dépouillement.

(La séance est suspendue pendant le dépouillement.)

Résultat de l'élection:

Bulletins distribués:	74
Bulletins retrouvés:	74
Bulletins blancs:	3
Bulletins nuls:	2
Bulletins valables:	69
Majorité absolue:	35

Le président. Est élue à la majorité absolue à la deuxième vice-présidence *M^{me} Martine Sumi* (S) avec 35 voix. (*Applaudissements.*) Obtiennent des voix: MM. Marc-André Rudaz et Lionel Ricou.

Des voix. Combien?

Le président. M. Marc-André Rudaz 18 voix, et M. Lionel Ricou 16 voix.

c) des quatre secrétaires.

Le président. Nous passons à la suite de ces élections pour constituer l'entier du bureau, soit à l'élection des quatre secrétaires.

Les mêmes scrutateurs et secrétaires ayant fonctionné pour l'élection précédente officient pour celle-ci, sauf si eux-mêmes sont candidats. L'élection se déroule au bulletin secret. Je rappelle aussi que, lorsqu'on officie dans la salle pour dépouiller les bulletins, chacun est tenu au secret; aucune annonce incongrue n'est admise. Le résultat des élections est donné par la présidence et il n'y a pas à les commenter ensuite. Je vous remercie d'en prendre note pour la suite de ces élections.

Je donne maintenant la parole aux chefs de groupe qui veulent bien annoncer leur candidat; la parole est donnée successivement à MM. Eric Bertinat et Adrien Genecand, puis à M^{mes} Sandrine Burger et Marie Barbey.

M. Eric Bertinat (UDC). Merci, Monsieur le président. L'Union démocratique du centre a le plaisir de présenter pour le poste de secrétaire M. Marc-André Rudaz, fort des 18 voix qu'il a obtenues, devançant du reste le Parti démocrate-chrétien.

M. Adrien Genecand (LR). Le groupe libéral-radical vous présente la candidature de M. Rémy Burri, que nous avons déjà évoquée il y a quelques instants.

M^{me} Sandrine Burger (Ve). Je vous présente la candidature de M^{me} Julide Turgut Bandelier, qui avait très bien repris le poste au bureau à la suite du départ de M^{me} Sarah Klopmann et qui souhaite continuer à remplir ce rôle. Merci.

M^{me} Marie Barbey (DC). Le groupe démocrate-chrétien vous soumet la candidature de M. Lionel Ricou, que je n'ai plus à vous présenter.

Le président. Je vous remercie. Je répète le nom des quatre candidats: M. Marc-André Rudaz, M. Rémy Burri, M^{me} Julide Turgut Bandelier et M. Lionel Ricou.

J'invite les scrutateurs au bureau pour y recevoir les bulletins, qu'ils doivent distribuer. A ce propos, je remercie les conseillers municipaux de se trouver à leur place, ce qui simplifie et accélère la procédure.

J'attire l'attention de l'assemblée sur le fait que les bulletins ne peuvent comporter que quatre noms au maximum; tout bulletin en comportant davantage sera nul.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, 73 bulletins ont été distribués.

Je profite que j'ai la parole pour saluer à la tribune du public la présence de M. Daniel Pilly, ancien président de notre Conseil. (*Applaudissements.*)

J'invite maintenant les huissiers à recueillir les bulletins.

Le scrutin est maintenant clos. Je prie les scrutateurs de se rendre à la salle Nicolas-Bogueret afin de procéder au dépouillement du scrutin. Les secrétaires accompagnent les scrutateurs et contrôlent le dépouillement.

(Pendant le dépouillement, le président donne lecture de la composition des commissions permanentes. Voir p. 28.)

Résultat de l'élection:

Bulletins distribués:	73
Bulletins retrouvés:	71
Bulletin blanc:	1
Bulletin nul:	1
Bulletins valables:	69
Majorité absolue:	35

Le président. Sont élus M^{me} Julide Turgut Bandelier (Ve) avec 40 voix, M. Lionel Ricou (DC) avec 36 voix, M. Marc-André Rudaz (UDC) avec 35 voix et M. Rémy Burri (LR) avec 35 voix. Bravo! Le bureau est maintenant complet. (*Applaudissements.*)

16. Désignation des 15 membres de la commission de l'aménagement et de l'environnement.

M^{me} Sandrine Burger (Ve), M^{me} Delphine Wuest (Ve), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M. Morten Gisselbaek (EàG), M. Eric Bertinat (UDC), M. Pascal Rubeli (UDC), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M^{me} Mireille Luiset (MCG), M^{me} Marie Barbey (DC), M. Gary Benaïm (LR), M. Adrien Genecand (LR), M^{me} Patricia Richard (LR), M^{me} Jannick Frigenti Empana (S), M^{me} Corinne Goehner-Da Cruz (S), M^{me} Maria Vittoria Romano (S).

17. Désignation des 15 membres de la commission des arts et de la culture.

M. Antoine Maulini (Ve), M. Alpha Dramé (Ve), M. Olivier Baud (EàG), M^{me} Sophie Scheller (EàG), M. Gilbert Schreyer (UDC), M. Pascal Rubeli (UDC), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M^{me} Mireille Luiset (MCG), M. Lionel Ricou (DC), M^{me} Natacha Buffet (LR), M. Guy Dossan (LR), M^{me} Florence Kraft-Babel (LR), M. Pascal Holenweg (S), M. Sylvain Thévoz (S), M^{me} Olga Baranova (S).

18. Désignation des 15 membres de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse.

M^{me} Anne Moratti (Ve), M^{me} Delphine Wuest (Ve), M^{me} Maria Pérez (EàG), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M. Jacques Pagan (UDC), M. Pascal Altenbach (UDC), M. Laurent Leisi (MCG), M^{me} Mireille Luiset (MCG), M^{me} Marie Barbey (DC), M^{me} Sophie Courvoisier (LR), M^{me} Michèle Rouillet (LR), M. Vincent Subilia (LR), M^{me} Laurence Fehlmann Rielle (S), M^{me} Martine Sumi (S), M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio (S).

19. Désignation des 15 membres de la commission des finances.

M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Alfonso Gomez (Ve), M^{me} Vera Figurek (EàG), M. Pierre Gauthier (EàG), M. Jacques Pagan (UDC), M. Marc-André

Désignation des membres des commissions permanentes

Rudaz (UDC), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Claude Jeanneret (MCG), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Simon Brandt (LR), M. Olivier Fiumelli (LR), M. Vincent Schaller (LR), M^{me} Virginie Studemann (S), M^{me} Laurence Fehlmann Rielle (S), M^{me} Martine Sumi (S).

20. Désignation des 15 membres de la commission du logement.

M^{me} Anne Moratti (Ve), M^{me} Catherine Thobellem (Ve), M. Pierre Vanek (EàG), M. Morten Gisselbaek (EàG), M. Jacques Pagan (UDC), M. Marc-André Rudaz (UDC), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Claude Jeanneret (MCG), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Gary Benaïm (LR), M^{me} Michèle Rouillet (LR), M. Vincent Schaller (LR), M^{me} Laurence Fehlmann Rielle (S), M^{me} Jannick Frigenti Empana (S), M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret (S).

21. Désignation des 15 membres de la commission des naturalisations.

M. Antoine Maulini (Ve), M. Alpha Dramé (Ve), M. Pierre Vanek (EàG), M^{me} Hélène Ecuyer (EàG), M. Gilbert Schreyer (UDC), M. Roland Crot (UDC), M. Pascal Spuhler (MCG), M. Philippe Haas (MCG), M. Robert Pattaroni (DC), M^{me} Sophie Courvoisier (LR), M. Guy Dossan (LR), M. Gary Benaïm (LR), M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret (S), M. Ahmed Jama (S), M. Javier Brandon (S).

22. Désignation des 15 membres de la commission des pétitions.

M. Alexandre Wisard (Ve), M^{me} Julide Turgut Bandelier (Ve), M. Pierre Rumo (EàG), M. Tobias Schnebli (EàG), M. Roland Crot (UDC), M. Gilbert Schreyer (UDC), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M^{me} Alexandra Rys (DC), M^{me} Sophie Courvoisier (LR), M^{me} Linda de Coulon

(LR), M. Vincent Subilia (LR), M. Grégoire Carasso (S), M^{me} Corinne Goehner-Da Cruz (S), M. Javier Brandon (S).

23. Désignation des 15 membres de la commission du règlement.

M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Alpha Dramé (Ve), M. Olivier Baud (EàG), M^{me} Hélène Ecuyer (EàG), M. Pascal Altenbach (UDC), M. Eric Bertinat (UDC), M. Pascal Spuhler (MCG), M. Carlos Medeiros (MCG), M. Robert Pattaroni (DC), M. Gary Benaïm (LR), M^{me} Florence Kraft-Babel (LR), M^{me} Patricia Richard (LR), M. Pascal Hohenweg (S), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M. Ahmed Jama (S).

24. Désignation des 15 membres de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication.

M^{me} Sandrine Burger (Ve), M^{me} Catherine Thobellem (Ve), M. Pierre Gauthier (EàG), M. Pierre Rumo (EàG), M. Eric Bertinat (UDC), M. Pascal Rubeli (UDC), M. Pascal Spuhler (MCG), M. Carlos Medeiros (MCG), M. Robert Pattaroni (DC), M^{me} Natacha Buffet (LR), M^{me} Linda de Coulon (LR), M^{me} Florence Kraft-Babel (LR), M^{me} Olga Baranova (S), M. Ahmed Jama (S), M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret (S).

25. Désignation des 15 membres de la commission des sports.

M. Antoine Maulini (Ve), M. Bayram Bozkurt (Ve), M^{me} Sophie Scheller (EàG), M. Morten Gisselbaek (EàG), M. Roland Crot (UDC), M. Marc-André Rudaz (UDC), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Claude Jeanneret (MCG), M. Lionel Ricou (DC), M. Simon Brandt (LR), M. Adrien Genecand (LR), M. Rémy Burri (LR), M^{me} Marie Mutterlose (S), M. Sylvain Thévoz (S), M. Javier Brandon (S).

26. Désignation des 15 membres de la commission des travaux et des constructions.

M. Alexandre Wisard (Ve), M. Bayram Bozkurt (Ve), M^{me} Maria Pérez (EàG), M. Tobias Schnebli (EàG), M. Gilbert Schreyer (UDC), M. Pascal Rubeli (UDC), M. Laurent Leisi (MCG), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Rémy Burri (LR), M. Adrien Genecand (LR), M. Guy Dossan (LR), M. Grégoire Carasso (S), M^{me} Annina Pfund (S), M^{me} Nicole Valiquer Greccuccio (S).

27. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

28. Interpellations.

Néant.

29. Questions écrites.

Néant.

Le président. Nous allons maintenant prendre la pause. Je vous rappelle qu'un apéritif dînatoire est offert dans la salle des pas perdus. Nous reprendrons nos travaux à 20 h 45. Merci et bonne pause à toutes et à tous.

Séance levée à 19 h 15.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	2
2. Communications du bureau du Conseil municipal	2
3. Motion du 24 avril 2013 de MM. Laurent Leisi, Pascal Spuhler, Eric Bertinat, Denis Menoud, Jean-Philippe Haas et Carlos Medeiros: «Audit des collections muséales de la Ville de Genève» (M-1079) . .	5
4. Motion du 15 mai 2013 de M ^{me} et M. Vera Figurek et Pascal Holenweg: «Une rue, une place, un square pour un irréductible» (M-1081)	6
5. Motion du 9 octobre 2013 de M ^{me} et MM. Olga Baranova, Pascal Holenweg et Grégoire Carasso: «Les rues de Genève, c'était mieux avant» (M-1099)	7
6. Motion du 29 octobre 2013 de MM. Eric Bertinat, Thomas Bläsi, Christo Ivanov et Marc-André Rudaz: «MAH: un projet enterré» (M-1102).	8
7. Motion du 25 novembre 2013 de M ^{mes} et MM. Sylvain Thévoz, Stefan Kristensen, Grégoire Carasso, Olga Baranova, Vera Figurek et Salika Wenger : «Soutenir mieux les structures indépendantes dans le domaine de la création contemporaine» (M-1108).	11
8. Motion du 25 novembre 2013 de M ^{mes} et MM. Sylvain Thévoz, Stefan Kristensen, Grégoire Carasso, Pascal Holenweg, Olga Baranova, Vera Figurek, Salika Wenger et Marie-Pierre Theubet: «Développer une politique cohérente en matière de résidences d'artistes à Genève»	12
9. Motion du 22 janvier 2014 de MM. Sylvain Thévoz, Grégoire Carasso, Pascal Holenweg, Tobias Schnebli et Alpha Dramé: «Pour une politique du livre numérique ambitieuse» (M-1112)	13
10. Motion du 21 mai 2014 de M ^{me} et MM. Pascal Holenweg, Grégoire Carasso, Pierre Gauthier et Sandrine Burger: «Restauration et extension du Musée d'art et d'histoire: quel contenu culturel, quelles garanties éthiques?» (M-1139)	14

11. Projet de délibération du 20 mai 2014 de MM. Simon Brandt, Adrien Genecand, Eric Bertinat et Pascal Spuhler: «Modification de l'arrêté PR-105 du 14 novembre 2001: Suppression de l'automatisme du prélèvement de 2% des crédits d'investissement à destination du FMAC» (PRD-85).	15
12. Prestation de serment de M. Bayram Bozkurt, remplaçant M. Guillaume Käser, conseiller municipal démissionnaire.	16
13. Allocution du président sortant.	16
14. Election du président ou de la présidente, qui entre immédiatement en charge.	19
15. Election:	
a) du premier vice-président ou de la première vice-présidente.	22
b) du deuxième vice-président ou de la deuxième vice-présidente.	24
c) des quatre secrétaires	26
16. Désignation des 15 membres de la commission de l'aménagement et de l'environnement	28
17. Désignation des 15 membres de la commission des arts et de la culture	28
18. Désignation des 15 membres de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse	28
19. Désignation des 15 membres de la commission des finances.	28
20. Désignation des 15 membres de la commission du logement	29
21. Désignation des 15 membres de la commission des naturalisations.	29
22. Désignation des 15 membres de la commission des pétitions	29
23. Désignation des 15 membres de la commission du règlement	30
24. Désignation des 15 membres de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication	30

25. Désignation des 15 membres de la commission des sports	30
26. Désignation des 15 membres de la commission des travaux et des constructions	31
27. Propositions des conseillers municipaux	31
28. Interpellations	31
29. Questions écrites	31

Le mémorialiste:
Ramzi Touma